

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-151 DU 17 AVRIL 2001

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU,
Ministre de la Culture et de la Communication
de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant
GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-149 du 12 avril 2001 portant composition du Gouvernement provisoire ;

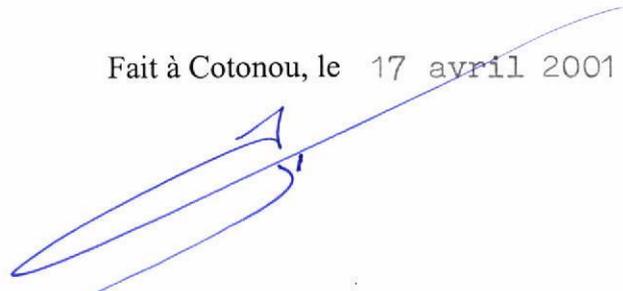
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Mardi 17 avril 2001, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement, sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 avril 2001

Le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEC 4 –
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.